



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 avril 2025

Publié le : 11/04/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. François BOUSSO (à partir de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 2), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 10), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 3), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 23), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 35 incluse), Mme Christine WERTHE

Mme Lorine GAGLIOLO

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Marie ZEHAF

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 9 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 36), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 36), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 48 - Motion de soutien à la démarche de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le maintien des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire

Délibération n° 007904

Motion de soutien à la démarche de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le maintien des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Le train est une politique structurante d'aménagement du territoire qui contribue à la cohésion sociale, l'égalité du territoire et la lutte contre le changement climatique. Après plusieurs décennies de disparition des services publics dans les territoires ruraux, la sauvegarde des lignes de proximité et la qualité de service de nos trains régionaux sont le dernier rempart à un enclavement du territoire et à un légitime sentiment d'abandon. Pourtant, l'urgence ferroviaire est réelle en Bourgogne-Franche-Comté.

En Bourgogne-Franche-Comté, le gestionnaire d'infrastructures SNCF Réseau évalue entre 400 et 500 millions d'euros le besoin en investissements d'ici à 2032. La Région se trouve dans l'impossibilité d'assumer un tel niveau d'investissement dans le ferroviaire, qui plus est en lieu et place de l'Etat, propriétaire du réseau. Le rafistolage, à l'œuvre ces dernières années, n'est plus de mise : ces « petites lignes », qui pour certaines n'ont pas connu d'investissements de régénération depuis 70 ans, sont d'une fragilité extrême vis-à-vis des aléas climatiques. Le contrat de plan Etat-Région, qui court jusqu'en 2027, n'a pas prévu de tels investissements. Sans un soutien renforcé de l'Etat, ces lignes ferroviaires sont menacées de dégradations continues et aléatoires, contraignant SNCF Réseau à restreindre, voire à interdire les circulations pour des raisons de sécurité.

Refusant de voir tomber le réseau capillaire en désuétude pour maintenir la vie dans les campagnes, les élus régionaux ont adopté à l'unanimité, lors de leur assemblée plénière du 21 février, un rapport visant à entamer une renégociation avec l'Etat dans le cadre du protocole dit « lignes de desserte fine du territoire ». Les clefs de financement de ce protocole, signé alors que les estimations en termes de besoins d'investissement étaient loin d'atteindre ces niveaux, ne sont aujourd'hui pas plus applicables qu'acceptables.

Forte de l'ambition écologique, sociale et de défense des services publics de proximité dans nos territoires, à l'unanimité des suffrages exprimés, 12 abstentions, le Conseil Municipal de Besançon :

- **s'inscrit dans la démarche des élus régionaux et demande à l'Etat de revoir sa participation financière pour le maintien des lignes de dessertes fines du territoire desservant Besançon et l'ensemble de la région,**
- **souhaite que l'Etat prenne en considération la voix des usagers qui se mobilisent depuis plusieurs mois pour sauver et conforter les lignes de la région,**
- **appelle à signer la pétition en ligne, dont l'objectif est de rassembler un maximum de signataires : <https://jeparticipe.bourgognefrancheconte.fr/petition-pour-la-defense-de-nos-lignes-ferroviaires/>.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions*: 12

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

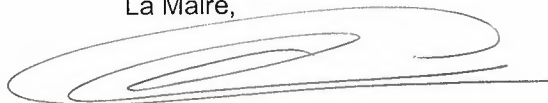
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Lorine GAGLILO
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT